



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Florian GAUTIER

Profession : Gérant de "Brasserie de la Naine"

Domicilié(e) : 3, Avenue des Entrepreneurs Saint-Chély-d'Apcher (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Place du Breuil 48120 Saint-Alban-sur-Limagnole.

Du 03 juin 2023 à 09 heures 00

Au 03 juin 2023 à 23 heures 00

Pour le motif FETE DE PRINTEMPS

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 26 mai 2023

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Florian GAUTIER 3, Avenue des Entrepreneurs Saint-Chély-d'Apcher (LOZÈRE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 03 juin 2023 à 09 heures 00

Au 03 juin 2023 à 23 heures 00

Pour le motif FETE DE PRINTEMPS à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole, le 26 mai 2023

Le Maire

Florian GAUTIER, gérant

